
Table des Matières

Conseil et aide / Séparation - Divorce	2
Demander une avance sur pension alimentaire	2
Conseil en cas de séparation et de divorce (TuSch)	3
Centre de consultation IETE - Parentalité intacte malgré la séparation/le divorce	4

Conseil et aide / Séparation - Divorce

Demander une avance sur pension alimentaire

Services d'avances sur pensions alimentaires de l'office municipal de la jeunesse

Vous élevez seul(e) votre enfant ? Dans ce cas, l'autre parent doit payer de l'argent pour l'enfant. Cet argent s'appelle la pension alimentaire.

L'autre parent ne peut-il pas payer une pension alimentaire ? L'autre parent ne peut-il pas payer la pension alimentaire chaque mois ? L'autre parent ne veut pas payer de pension alimentaire ? Dans ce cas, tu peux demander une avance sur pension alimentaire. Cela signifie que l'office de la jeunesse paie la pension alimentaire.

L'autre parent doit ensuite rembourser l'avance de pension alimentaire à l'office de la jeunesse.

La loi sur l'avance sur pension alimentaire indique qui a droit à une avance sur pension alimentaire. Le mot court pour la loi sur l'avance sur pension alimentaire est : UVG.

La loi UVG contient de nombreuses règles concernant l'avance sur pension alimentaire. Le Jugendamt peut vous conseiller. Il vous aide à faire la demande.

Le montant de l'argent est calculé selon le [tableau de Düsseldorf](#) ■.

Pour qui : les enfants jusqu'à la fin de leur 18e année, si eux ou le parent qui s'occupe d'eux ont la nationalité allemande ou le droit de libre circulation (nationalité de l'UE/EEE), un permis d'établissement ou un permis de séjour (droit d'exercer une activité professionnelle ; séjour permanent).

Ce [questionnaire](#) vous permet de vérifier si vous bénéficiez d'une avance sur pension alimentaire.

Vous pouvez introduire la [demande en ligne](#).

■ [En savoir plus](#)

■ Des interprètes peuvent être demandés dans de nombreuses langues.

Les enfants peuvent être accompagnés.

Il y a un accès sans barrière au bâtiment et aux salles. Il y a des toilettes adaptées aux personnes handicapées.

Ramersdorf - Perlach

Thomas-Dehler-Straße 16

81737 Munich

■ [089/23396812](tel:08923396812)

■ sbh-rp-uvg.soz@muenchen.de

Schwabing-Freimann

170, rue Heidemann

80939 Munich

■ [089/23396811](tel:08923396811)

■ sbh-sf.soz@muenchen.de

Sendling-Westpark

20, rue Meindl

81373 Munich

☎ [089/23396809](tel:08923396809)

✉ sbh-sw-uvv.g.soz@muenchen.de

■ Lundi 08:00 - 16:00

Mardi 08:00 - 16:00

Mercredi 08:00 - 16:00

Jeudi 08:00 - 17:00

Vendredi 08:00 - 13:00

Conseil en cas de séparation et de divorce (TuSch)

Conseil en cas de séparation et de divorce (TuSch)

Nous conseillons les femmes, les parents et les couples en matière de séparation et de divorce. Nous conseillons également sur la dissolution d'un partenariat de vie. Nous conseillons avant, pendant et après la séparation.

Offres pour les femmes :

- conseil en cas de questions et de problèmes émotionnels, sociaux et économiques
- conseil sur l'autorité parentale et l'organisation des relations personnelles
- conseils sur des questions juridiques et fiscales
- Cercles de discussion ouverts et groupes d'entraide
- Conférences et ateliers

Offres pour les parents et les couples :

- Conseils pour les parents / Conseils sur les contacts
- Conseil selon le modèle de Munich (catalogue de critères pour la mise en œuvre de procédures accélérées)
- Médiation

Les enfants peuvent être amenés.

📍 [En savoir plus](#)

TuSch – Trennung und Scheidung

Frauen für Frauen e. V.

Grimmstraße 1

80336 München

☎ [089/774041](tel:089774041)

@ tusch@tusch.info

📅 Veuillez prendre rendez-vous.

Heures de consultation téléphonique :

Le lundi, mardi et jeudi de 10:30 à 12:30

Le mercredi de 14h30 à 15h30

Centre de consultation IETE - Parentalité intacte malgré la séparation/le divorce

Centre de consultation IETE - Parentalité intacte malgré la séparation/le divorce

Le partenariat peut se briser, la parentalité ne peut pas être dissoute.

Nous conseillons les familles en crise. Notre objectif est d'établir une relation positive entre parents et enfants, même si les parents se séparent.

Ce que nous proposons :

- Nous vous conseillons avant, pendant et après une séparation ou un divorce.
- Nous vous conseillons sur les questions de garde et de contact.
- Contact accompagné
- Nous vous conseillons sur les questions de cohabitation familiale
- Nous vous aidons dans l'éducation

[En savoir plus](#)

Pour qui : pour les mères, les pères, les enfants et les jeunes, les belles-familles, les grands-parents, les familles monoparentales.

 Anglais, polonais, serbo-croate et slovène.

Pour d'autres langues, nous pouvons organiser une personne qui traduira.

Les enfants peuvent être amenés.

L'offre est gratuite. Ceux qui le souhaitent peuvent faire un don.

Veuillez prendre rendez-vous.

Beratungsstelle IETE

Germersheimerstraße 26

81541 München

 [089/452443110](tel:089452443110) ou  [089/452443120](tel:089452443120)

 info@iete-muenchen.org